

Les coûts et le financement de la gestion des déchets

Collectes des déchets, incinération, tri des déchets recyclables... dans cette nouvelle édition de la feuille du tri, nous répondons aux questions que vous vous posez sur les coûts engendrés par la gestion des déchets ménagers.

Evolution de la TEOM SMIRTOM (hors coûts des déchetteries)



- **2001** Baisse due à la mise en place de la collecte sélective.
- **2002** Baisse due à la montée en puissance de la collecte sélective.
- **2004** Augmentation due au renouvellement du marché de collecte.
- **2005** Aucune augmentation malgré la mise en service du centre de tri de Vigny.
- **2006** Augmentation due à la mise aux normes de l'usine d'incinération des ordures ménagères.
- **2009** Augmentation due à la chute des prix de reprise des matériaux à recycler (plastique, ferraille...)

Editorial



Meilleurs Vœux pour 2010

En ce début d'année, je vous présente mes vœux, très sincères, de santé et de réussite dans vos projets ainsi qu'à vos proches.

2010 sera une année de changements à prévoir pour le SMIRTOM du Vexin.

En effet, nous lançons cette année plusieurs appels d'offres, notamment concernant la gestion de nos 5 déchetteries.

Nous préparons aussi les marchés à renouveler prochainement, à savoir l'enlèvement des ordures ménagères et des déchets sélectifs.

2010 sera également la dernière année du lissage de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

En 2004, la loi de finance a modifié le calcul de la TEOM et imposé qu'un taux unique soit appliqué à toutes les communes bénéficiant d'un service identique.

Afin que cette harmonisation n'engendre pas de changement brusque pour les communes, la loi prévoit la possibilité de lisser les taux sur plusieurs années.

Ainsi, le lissage entrepris en 2004 par le SMIRTOM du Vexin prend fin cette année.

Vous trouverez dans cette feuille de tri les explications détaillées des coûts de gestion des déchets ainsi que de la TEOM.

M. Jean-Claude BOIRAU
Le Président du SMIRTOM du Vexin

Sommaire

→ p.2

Les coûts de collecte et de traitement de nos déchets

→ p.3

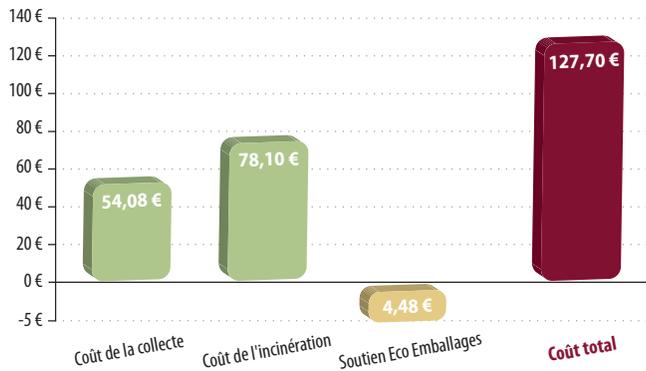
La TEOM : mode de calcul

→ p.4

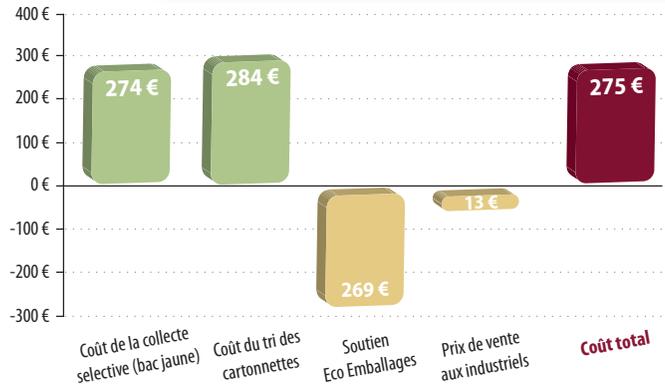
Aller en déchetterie : une démarche écologique... et économique !

Les coûts de collecte et de traitement de nos déchets

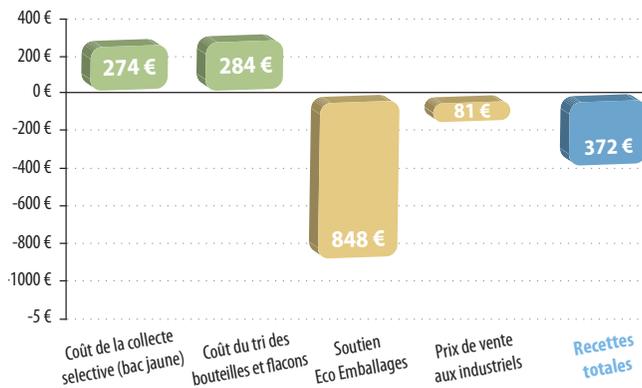
Incineration des ordures ménagères et valorisation thermique



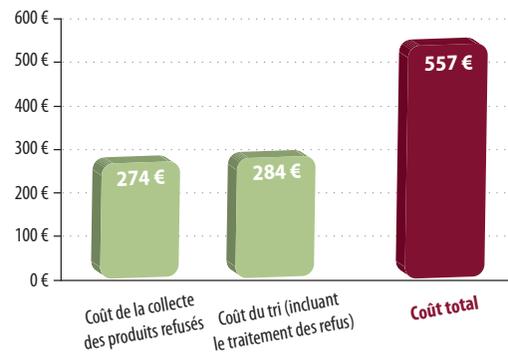
Collecte selective des cartonnettes (hors cartons des commerçants)



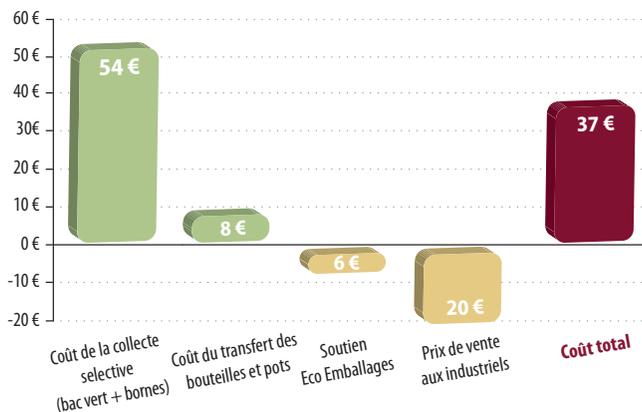
Collecte et tri selectif des bouteilles et flacons plastiques



Traitement des refus du centre de tri *



Collecte selective des bouteilles et pots en verre



* Les refus du centre de tri sont les déchets placés par erreur dans le bac de tri, car ils ne correspondant pas aux consignes. La gestion de ces refus coûte cher à la collectivité, c'est pourquoi nous menons régulièrement des actions de communications auprès des habitants afin de réduire ces erreurs.



La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui apparaît sur les feuilles d'impôts résulte d'un calcul assuré par le SMIRTOM du Vexin à partir d'éléments communiqués par les services fiscaux.

Coût réel (CR) du service assuré par le SMIRTOM du Vexin

Collecte + traitement

(déduction faite de la revente des produits de la collecte sélective et des aides d'ECO EMBALLAGES)

En 2009, le coût réel a été de 54 € par habitant pour la gestion des déchets ménagers et de 18€ pour les déchetteries soit une augmentation de 8% par rapport à 2008.

Le coût réel est affecté à chaque commune sur la base de la population recensée.

Sur la base du coût affecté à chaque commune, détermination du **Taux de la TEOM** calculé à partir de la somme des **valeurs locatives de la commune (bases fiscales) communiquées au SMIRTOM du Vexin par les services fiscaux.**

$$\text{Taux de la taxe} = \frac{\text{Coût réel} \times \text{nombre d'habitants de la commune}}{\text{Somme des valeurs locatives de la commune}}$$

Par exemple, pour une commune de 3282 habitants, dont la totalité des bases locatives est de 3050096.

$$\frac{(54+18) \times 3282}{3050096} \times 100 = 7,75\%$$

Pour chaque commune du SMIRTOM du Vexin, la préfecture nous communique la somme des bases locatives, avec lesquelles nos services calculent la TEOM. Nous calculons donc un taux **par commune, et non par habitation individuelle.**

Le taux de la taxe peut varier d'une commune à l'autre en fonction des bases fiscales qui dépendent de l'habitat et des entreprises et commerces existants dans chaque commune.

Afin de tendre vers un taux unique pour toutes les communes bénéficiant d'un service identique, un lissage de la valeur est réalisé. Ce lissage a été entrepris en 2005 sur décision du Ministère des Finances, et est réalisé par le SMIRTOM du Vexin sur une période de 6 ans.

Pour le service global assuré par le SMIRTOM du Vexin, la TEOM apparaissant sur les feuilles d'impôts 2009 (taxes foncières) est toujours l'une des moins chères de la région Ile-de-France.

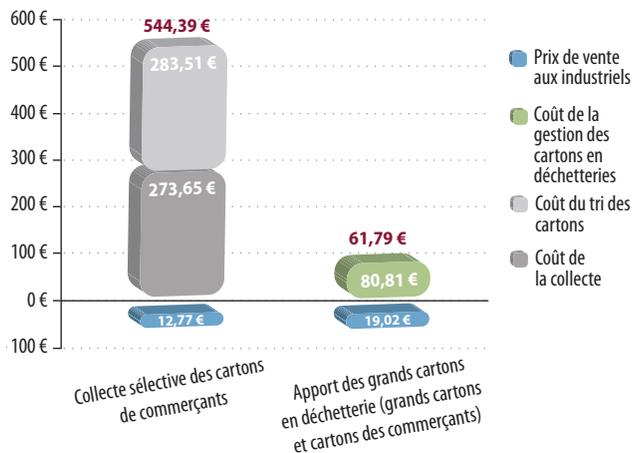


Aller en déchetterie : une démarche écologique... et économique !

Pour vous débarrasser de vos grands cartons et vos encombrants, préférez la déchetterie plutôt que la collecte. Non seulement vous contribuerez à une gestion plus écologique de vos déchets, mais de plus le traitement coûtera moins cher à la collectivité.

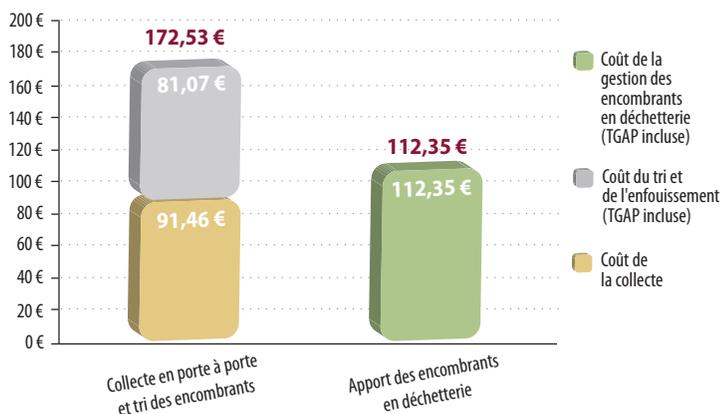
En effet, déposés à la déchetterie, les cartons coûtent jusqu'à **8 fois moins cher** que s'ils étaient collectés en porte à porte. De plus, les cartons ramassés avec les ordures ménagères sont incinérés, et collectés avec le bac jaune, **ils bloquent la chaîne de tri**. Seuls les cartons déposés en déchetterie sont orientés vers la filière de recyclage qui leur est adaptée. Une fois recyclés, ils redeviendront des cartons neufs.

Comparaison des coûts de gestion des cartons de grand format



Le SMIRTOM du Vexin ne perçoit pas de soutien de la part d'Eco-Emballages sur le tri des grands cartons.

Comparaison des coûts de gestion des encombrants



Informations sur les déchetteries

Horaires, conditions d'accès, consignes de tri...
N'oubliez pas que toutes ces informations sont disponibles sur notre site internet :

www.smirtomduvexin.net

La feuille du tri

SMIRTOM du Vexin,
8, chemin de Vernon
95450 VIGNY
Tél. : 01 34 66 18 40
Fax : 01 34 66 13 79
E-mail : smirtom@smirtomduvexin.net
Site : www.smirtomduvexin.net

Partenaire : ECO EMBALLAGES
Imprimé sur papier recyclé